

## **SEANCE PLENIERE DU CESECC,**

**VENDREDI 17 AVRIL 2026**

**MOTION CESECC 2026-01<sup>1</sup>**

**DEPOSEE PAR : LUCIANI Jean-Pierre, représentant les Associations d'enseignement de la langue corse**

**OBJET : Pour une contractualisation généralisée de Scola Corsa**

### **ETAIENT PRESENTS :**

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, CANARELLI Jean, CANNAC-PADOVANI Magali, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CIANFARANI Françoise, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre, CUCCHI-GENOVESI Laetitia, DAL COLLETTO Jean, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, NICOLI Marie-Jeanne, NOBILI Laura, NOVELLA Christian, OGLIASTRO Fabrice, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, PAT O'BINE, SALVATORI Marie-Josée, SUSINI Jean-Dominique, VITALI Pierre.

### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

BRIGNOLE Jean à ACKER-CESARI Véronique ; DE PERETTI Nicolas à ANGELETTI André ; D'ORAZIO Xavier à BOUDA Gérôme ; FEDERICI Dominique à NICOLI Marie-Jeanne ; MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée à CLEMENTI Jean-Pierre ; RUBINI Pierre-Jean à GODINAT Jean-Pierre ; SALDUCCI Valérie à PAT O'BINE.

---

<sup>1</sup> Adoptée à l'unanimité

## **Plaidoyer pour le devenir de Scola Corsa : de la précarité à la reconnaissance**

Nous nous exprimons aujourd'hui au cœur d'un moment charnière : celui des négociations pour la **contractualisation généralisée** des postes de Scola Corsa. Nous prenons acte de la posture affichée par l'ancien ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer, et exprimons par voie de conséquence une solidarité indéfectible au projet pédagogique de Scola corsa qui est directement et injustement visée par ce dernier.

Depuis 5 ans, l'enseignement immersif associatif a fait ses preuves. Il est un laboratoire avancé du dispositif académique. Il joue un rôle moteur et émulateur indispensable, basé sur la pertinence et l'autonomie de son modèle. Nous nous devons de défendre son existence car les moyens nécessaires à la plénitude de sa mission sont indispensables.

### **Un modèle d'harmonie, loin des chimères de l'exclusion**

Depuis son déploiement, Scola Corsa ne se construit contre personne. Elle naît d'une urgence culturelle et d'une aspiration citoyenne profonde. Prétendre que son action tend vers un monolinguisme d'exclusion relève de l'imposture. Bien au contraire, Scola Corsa forge les citoyens de demain : des esprits ouverts à l'altérité, parés d'une **complémentarité linguistique exemplaire**.

### **L'excellence pédagogique pour seul étendard**

Le réseau immersif associatif n'est pas un substitut de second rang. C'est un modèle de réussite dont l'efficacité a été éprouvée durant un demi-siècle au sein du réseau **Eskolim**. De la Bretagne aux terres alsaciennes, du Pays basque à l'Occitanie, du pays catalan à la Corse, les fruits de cet enseignement sont admirables : ces élèves plurilingues issus de ces régions de France à forte identité linguistique obtiennent des résultats excellents, se hissant régulièrement parmi les plus brillants bacheliers de l'Hexagone.

Soutenir que l'immersion menace la langue de la République est une contre-vérité idéologique. L'enseignement immersif ne fragilise rien ; il édifie des ponts et transforme la maîtrise des langues en une force vive dans un monde globalisé.

### **Sous le joug de l'hypocrisie institutionnelle**

Pourtant, malgré cette excellence manifeste et la validation de ses deux premières classes contractualisées cette année par l'État, Scola Corsa demeure entravée dans une **précarité juridique insupportable**. Les résonances de la décision du Conseil Constitutionnel du 21 mai 2021 maintiennent leurs établissements dans une insécurité qui menace leur survie même.

En ciblant ces premières contractualisations, l'ancien ministre a tenté de briser l'élan d'une reconnaissance globale. S'attaquer à Scola Corsa, c'est outrager l'ensemble du réseau Eskolim et, par extension, s'en prendre à un patrimoine reconnu par l'UNESCO comme une richesse de l'Humanité.

Nous nous interrogeons sur cette posture de l'ancien ministre qui au nom de l'article 2 de la Constitution ne consent qu'à un enseignement « au rabais », condamnant les élèves à n'être que des locuteurs de façade à travers des formats standard et pseudo-bilingues ne produisant que de trop rares corsophones.

Agiter le spectre de la loi contre le séparatisme dans ce domaine pour museler l'enseignement immersif à haute exposition linguistique est un procédé inacceptable.

## **La contractualisation : une exigence de justice**

L'excellence ne peut fleurir sur le terreau de l'incertitude juridique. La revendication relative à la **généralisation de la prise en charge contractuelle** de tous les enseignants de Scola Corsa est centrale.

**Onze postes** concernent cette contractualisation qui sera l'unique rempart capable de garantir la stabilité des équipes et la pérennité de cette offre éducative.

Nous refusons que les familles et les maîtres vivent plus longtemps sous l'épée de Damoclès d'un prétexte de vide juridique. Contractualiser, c'est enfin reconnaître que Scola Corsa remplit une véritable mission de **service public d'éducation**.

**À l'heure où se finalisent les derniers arbitrages ministériels, nous souhaitons :**

**Le dénouement immédiat** des négociations pour l'intégration de l'ensemble du corps enseignant (11 postes restants) sous statut de contrat d'association.

**La sécurisation définitive** du cadre juridique de l'enseignement immersif, afin de lever l'hypothèque qui pèse sur nos écoles en Corse, qu'elles soient associatives ou publiques.

**Le respect sacré** du patrimoine linguistique en France, tel que sanctuarisé par l'article 75-1 de la Constitution en l'accompagnant d'une réalité budgétaire et administrative forte.

Il est grand temps aujourd'hui que l'Etat permettent, dans le cadre de ses obligations en matière d'Education, d'ancrer Scola Corsa dans le paysage éducatif corse par des actes budgétaires concrets.

**En tant que représentants de la société civile, le CESECC DE CORSE DEMANDE avec force LA CONTRACTUALISATION INTEGRALE DE SCOLA CORSA PORTANT SUR 11 POSTES. Cet arbitrage, qui se joue dans les prochains jours au ministère de l'Éducation Nationale, constitue un tournant historique et un enjeu linguistique vital pour l'avenir de la Corse.**